

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2021_4_5



Date de convocation :
5 avril 2021

Date d'affichage :
5 avril 2021

OBJET :

**Annule et remplace
2021_4_2**

**Vote des taux
d'imposition**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BAILLARGEAU Olivier, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BERTRAND Pascal, Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au conseil la possibilité de modifier les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Il faut cependant y intégrer le taux départemental pour la taxe foncière bâti.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâti = 40.42%
- Taxe foncière non bâti = 35.67%
- CFE = 21.13%

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

